



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' ESSONNE

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU
BUREAU DE LA CIRCULATION ET DE L' ACCUEIL GENERAL
Section Points PC
Avenue du Général de Gaulle
91120 PALAISEAU

PERMIS DE CONDUIRE

CONSULTATION EN LIGNE DU NOMBRE DE POINTS

Pour accéder à ce téléservice, il faut d'abord :

1) Obtenir un relevé intégral

la demande doit être faite **PAR COURRIER** en complétant le formulaire ci-joint ou sur papier libre en joignant :

- la photocopie du permis de conduire (recto-verso),
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)
- une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec demande d'avis de réception comprenant la liasse délivrée par la Poste complétée des nom, prénom et adresse complète.

⊗ ATTENTION ! La demande est strictement personnelle et doit être faite exclusivement par le titulaire du permis de conduire.

2) Après obtention du relevé intégral sur lequel apparaît le code confidentiel qui permet d'accéder au site .

⊗ Attention ! Il faut attendre le lendemain de l'édition du relevé intégral sur lequel figure le code confidentiel pour avoir accès au dossier de permis de conduire via le service télépoints.

3) Accès au dossier en se connectant au site :→ www.interieur.gouv.fr → service télépoints

Inscrire le numéro de permis de conduire comme identifiant
puis le code confidentiel sécurisé figurant sur le relevé intégral. Ce code est définitif.

4) Le code confidentiel est perdu ou volé

Il faut procéder à la demande d'**un nouveau code confidentiel** dans les mêmes conditions que celles décrites au paragraphe n°1, l'accès au dossier ne sera possible que le lendemain de l'édition du relevé intégral sur lequel figure le nouveau code.